

SUJET 1

L'APPEL D'OFFRES

- 1) A quoi sert un appel d'offres ?
- 2) A partir de quelles sources trouve-t-on les coordonnées de fournisseurs éventuels ?
- 3) Quand a-t-on recours à un appel d'offres ?
- 4) Quelle est le contenu de la demande faite par le client sur un appel d'offres ?

ACADEMIE DE CAEN

CAP

Session 2000

Durée : 45 min

FLEURISTE

S U J E T N°1
Premier jour

Page 1/2

EP2 : Commercialisation - Environnement
économique, juridique et social

21, chemin du Canal du Midi - 31075 TOULOUSE Cedex

☎ 61 40 55 12

R.C.S. Toulouse B 437 728 014

Télex 520963 F

«NOM»

«ADRESSE»

«CP» «VILLE»

Toulouse,
leObjet :
Appel d'offres

Messieurs,

Pouvez-vous nous adresser vos meilleures conditions de vente pour la fourniture éventuelle de «ARTICLES» ?

Nous vous informons que nous ne pouvons conclure à un tarif supérieur à «PRIXMAXI» et que ces articles doivent nous parvenir dans un délai de «DELAI» à compter de la réception de notre ordre.

Nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer une réponse le plus rapidement possible.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable des achats,

H. BERGOT.

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 2/2	FLEURISTE
SUJET N°1 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 2

LE BON DE COMMANDE

- 1) Identifiez les différentes parties de ce document commercial.
- 2) Citez les principales mentions devant apparaître en en-tête ?
- 3) Qui est le client ?
le fournisseur ?
- 4) Donnez la signification de : R.C.S.
- 5) Quels sont les autres renseignements significatifs portés sur ce document ?
- 6) Cette présentation de bon de commande est-elle systématiquement obligatoire ?

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/2	FLEURISTE
S U J E T N°2 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 3

RECEPTION DE MARCHANDISES

- 1) Quels sont les contrôles pratiqués à la livraison de marchandises ?
- 2) A partir de quels documents effectue-t-on la vérification des marchandises livrées ?
- 3) En cas d'anomalies à la livraison, que doit-on faire ?
- 4) S'il y a anomalies et que l'on décide de garder la marchandise, comment s'appelle la réduction de prix que l'on va négocier ?
- 5) Quels documents commerciaux rectifieront les différentes erreurs de livraison ?

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
S U J E T N°3 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 4

VERIFICATION DE FACTURE

- 1) Vérifiez la facture n° 581 à l'aide du bon de livraison joint en annexe.
Que constatez-vous ?
- 2) Quelle sera votre attitude face aux anomalies éventuelles ?
- 3) Sur cette facture, le taux de TVA est de 20,6 %
Quel est le nouveau taux de la TVA ? Pourquoi cette baisse ?
Quel est l'autre taux courant utilisé et quel est son nom ?
- 4) A quels types de travaux sont-ils appliqués en fleuristerie ?

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/2	FLEURISTE
S U J E T N°4 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

CATENA

Rue de la Michaudière
24100 BERGERAC

Téléphone : 53 87 56 91

Adr. Télégr. :

CCP :

Banque : BPQA 47882102

Quincaillerie RIQUET
47 rue du Dr Gabriel Péry
33210 LANGON

Code Client : 33 54

V/Réf. : v/Commande n° 384

N/Réf. : BL N° 1596

FACTURE N° 581

Le 28/05/1999

RÉF.	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U. BRUT H.T.	TAUX REMISE	P.U. NET H.T.	MONTANT	OBSERVATIONS
8530J	Mastic SIKAFLEX	10	115,00	—	115,00	1 150,00	
1532J	Ruban ALUTAPE	10	95,00	—	95,00	950,00	
6530P	ISOLANT PHONIQUE	7	460,00	—	460,00	3 220,00	
2532T	Revêtement RUBSON	4	650,00	—	650,00	2 600,00	
1532J	Peinture insecticide	12	270,00	—	270,00	3 240,00	
MONTANT TOTAL HORS TAXES		T.V.A. TAUX MONTANT		PORT H.T.	T.V.A./PORT	NET A PAYER	
11 160,00		20,6 % : 2 298.96				13 458.96	

ANNEXE

CATENA

Rue de la Michaudière
24100 BERGERAC

Téléphone : 53 87 56 91

Adr. Télégr. :

CCP :

Banque : BPQA 47882102

QUINCAILLERIE RIQUET
47, rue du Dr. Gabriel Péry
33210 LANGON

Vos réf. : RQ Cde n° : 384 Date : 15/05/89

Nos réf. : WD/ML N° enregistrement de la commande : 1183

Par Expédition Date : 20/05/99
Route Poids total Nombre de colis : 2
75 kg

LIVRAISON

N° : 1596

BERGERAC

le : 20.05.99

RÉF.	DÉSIGNATION	UNITÉ	QTÉ COMMANDEE	QTÉ LIVRÉE	OBSERVATIONS
1532J	Ruban ALUTAPE	1 ruban	10	10	
6530P	ISOLANT PHONIQUE	1 rouleau	7	6	
2532T	Revêtement RUBSON	1 pot 5 l	4	4	
1532J	Peinture insecticide	1 pot 5 kg	12	12	
8530J	Mastic SIKAFLEX	1 pot	10	10	remise 5 %

Reçu ce jour à 15 heures, les marchandises détaillées ci-dessus.

Langon le 28 Mai 1999.

Signature :

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 2/2	FLEURISTE
SUJET N°4 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 5

CARTE DE FIDELITE

- 1) A l'aide de la fiche client n°1254, déterminer les avantages de la carte de fidélité présentée en annexe
- 2) Que doit-on faire lors de la création d'une nouvelle carte ?
- 3) A quoi peut servir la date de naissance indiquée sur la fiche client ?
- 4) Sur cette carte de fidélité, on parle d'escompte.
Est-ce vraiment le terme adapté ?

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/2	FLEURISTE
S U J E T N°5 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

Fiche client N° 1254	Carte		Montant de la carte	Achat moyen
	Émise le:	Rendue le:		
Nom : <i>Montial</i>	1	30/06/98		
Prénom : <i>Delphine</i>	2			
Adresse : <i>8 rue Victor Hugo</i>	3			
<i>63000 Clermont-Ferrand</i>	4			
Date de naissance : <i>8/10/1970</i>	5			

ANNEXE

Carte Fidélité
PARFUMERIE
Le grain de Beauté
 46 bd Pasteur
 63000 Clermont-Ferrand

Nom: *Montial*
 Prénom: *Delphine*
 Validité: *30/06/99*
 Rendue le:
 N° de client: *1254*

10 % d'escompte sur le montant total des 5 achats à déduire du 5^e achat

	1er Achat <i>910 F</i>	Le grain de Beauté
2e Achat	F	
3e Achat	F	
4e Achat	F	
5e Achat	F	
Total		
	F	

Attention: chaque achat doit être validé par notre tampon

ne peut donner lieu à aucun remboursement.

ACADEMIE DE CAEN

CAP

Session 2000

Durée : 45 min


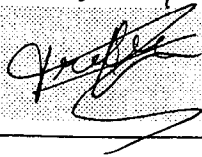
FLEURISTE

SUJET N°5
Premier jour

Page 2/2

EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 6

N 3212433		Banque Nationale de Paris Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé.	B.P.F. 1924,50
F	mille vingt-quatre francs et cinquante Cts		
Ordre	A M ^s Paul Renard Paul Renard		
Objet	PAYABLE LES CORDELIERS 88 RUE DE GISORS 95300 PONTOISE téléphone (1) 34 64 24 42 compensable à PONTOISE	siège n° 06248 compte n° 45675 ÉTABLISSEMENTS LASSEYRE 44000 NANTES	A Orléans le 10/12 
Date	chèque n° 3212433 <3212433 <624845675< 818410051361<		

- 1) Ce chèque est-il valable ? Justifiez votre réponse.
- 2) Quelles sont les conditions de validité des chèques ?
- 3) Pendant combien de temps les chèques sont-ils encaissables ?
- 4) Que doit faire le bénéficiaire d'un chèque pour pouvoir l'encaisser ?

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
SUJET N°6 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 7

Éts VILARDS 95000 CERGY		Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de		Nous-mêmes										
A Cergy	LE													
montant pour contrôle 448,80	date de création 10 avril	ÉCHÉANCE 10 mai	F MONTANT 448,80											
RIB du Tiré <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: small;"> <tr> <td style="width: 25%;">code établissement</td> <td style="width: 25%;">code guichet</td> <td style="width: 25%;">n° du compte</td> <td style="width: 25%;">clé RIB</td> </tr> </table>		code établissement	code guichet	n° du compte	clé RIB	DOMICILIATION Crédit Agricole Aix-les-Bains		droit de timbre et signature <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: x-small;"> <tr> <td style="text-align: center;">RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;"> 3,50 </td> <td style="text-align: right; vertical-align: middle;">F</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center; font-size: x-small;">TIMBRE FISCAL</td> </tr> </table>	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 3,50	F	TIMBRE FISCAL		
code établissement	code guichet	n° du compte	clé RIB											
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 3,50	F												
TIMBRE FISCAL														
valeur en <i>merchandises</i>		NOM et ADRESSE du TIRÉ { CENDIGRAS 73100 AIX LES BAINS												
ACCEPTATION ou AVAL ▲		ne rien inscrire au-dessous de cette ligne ▼												

- 1) Que représente le document ci-dessus ?
- 2) Pour quelle raison principale est-il utilisé ?
- 3) Qui est le tireur ?
 Qui est le tiré ?
 Qui est le bénéficiaire ?
- 4) A quel moment a-t-il été rédigé ?
- 5) A quel moment le fournisseur touchera-t-il son argent ?

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min		FLEURISTE
SUJET N°7 Premier jour	Page 1/1	EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

"Salaire minimum" à l'anglaise

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE VIENT DE CRÉER UN SALAIRE MINIMUM QUI S'APPLIQUERA À TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ. UNE MESURE QUI VA PERMETTRE AUX SALARIÉS LES PLUS MAL PAYÉS DE GAGNER UN PEU PLUS D'ARGENT.

36 francs de l'heure... c'est le salaire horaire minimum qui vient d'être fixé par le gouvernement de Tony Blair. Cette mesure détermine une limite au-dessous de laquelle il est interdit de payer un salarié, on parle de "salaire minimum". Celui-ci entrera en application en avril 1999 et concernera toutes les professions, tous les secteurs d'activité en Grande-Bretagne. Cela signifie par exemple qu'un ouvrier du bâtiment ou un employé travaillant dans le commerce ne pourront pas recevoir un salaire horaire inférieur à 36 francs. Le gouvernement anglais a par ailleurs décidé d'instaurer un salaire horaire minimum pour les travailleurs de 18 à 21 ans, qui sera légèrement inférieur : 30 francs de l'heure environ.

L'instauration d'un salaire minimum est une nouveauté en Grande-Bretagne, il n'existait pas en effet de minimum légal imposé par la loi. Jusqu'à présent, les employeurs avaient toute liberté pour rémunérer leurs salariés. Résultat : si certains employeurs payaient bien, d'autres n'hésitaient pas à verser à leurs employés les

moins qualifiés des salaires très bas, à peine 3 000 francs par mois dans certains cas (soit environ la moitié du salaire minimum français). Cette mesure permettra aux travailleurs les plus mal payés d'améliorer un peu leur situation. Elle devrait se traduire par une hausse de revenus pour environ deux millions de personnes dont plus des trois quarts sont des femmes.

Peu répandu

Le salaire minimum, sorte de filet de sécurité sociale, est encore peu répandu aujourd'hui dans les pays industrialisés. En Europe, sept pays seulement, dont la France, appliquent une telle mesure. Dans d'autres pays, comme les États-Unis et le Japon, les salariés bénéficient d'un salaire minimum. Mais il ne s'agit pas d'un minimum légal, il peut être différent d'une branche professionnelle à l'autre et est en général négocié entre les représentants patronaux et les syndicats. ■

M. H.

LES CLÉS DE L'ACTUALITÉ N° 310.

QUESTIONS :

- 1- Pourquoi la Grande-Bretagne a-t-elle créé un salaire minimum ?
- 2- Ce salaire minimum va-t-il s'appliquer à toutes les professions ?
- 3- Que signifie le sigle S.M.I.C. ?
- 4- Quel est en France le taux horaire brut du S.M.I.C. depuis le premier juillet 1999 ?
- 5- A quelles occasions le S.M.I.C. augmente-t-il en France ? (3 réponses).

ACADEMIE DE CAEN

CAP

Session 2000

Durée : 45 min

FLEURISTE

SUJET N°8
Premier jour

Page 1/1

EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 9

SARL SOCA PIERRE
(SO. CA. PIERRE)
au capital de 51 000 F

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 1992, la collectivité des associés :

- a nommé Monsieur Harold de Maillard, demeurant 8 rue du Temple à Cognac (16 100), gérant de la société, pour une durée non limitée, et ce à compter du 10 juillet 1992, en remplacement de Monsieur Naudin Frédéric, gérant démissionnaire ;
- a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts, à compter du 1^{er} août 1992, le siège social qui était à Laruscade (33 620) Cavignac, RN 10 - Pierrebrune, est désormais à Saint-Même-les-Carrières (16 720).

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Blaye sous le numéro B 339 486 599 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Cognac, désormais compétent à son égard.

Le nouveau greffe compétent sera le greffe du tribunal de commerce de Cognac.

La Gérance

• QUESTIONS :

- 1- Quelle est la forme juridique de l'entreprise citée dans cette annonce. Donnez sa signification.
- 2- Pour quelles raisons les associés se sont-ils réunis ? (2 réponses)
- 3- Citez 2 autres formes juridiques d'entreprises.
- 4- Quelles sont les conditions qu'il faut remplir pour créer une S.A.R.L. ? (capital, nombre d'associés)
- 5- Donnez la signification du sigle R.C.S. ?

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
S U J E T N°9 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

35 heures : les nouvelles orientations de la deuxième loi

Smic, heures supplémentaires, cadres, temps partiel... Les dernières précisions sur le texte de la deuxième loi Aubry, que les députés examineront en octobre.

Le texte de la deuxième loi sur les 35 heures n'impose pas le maintien des salaires. Mais les salariés payés au Smic recevraient un complément qui ramènerait leur rémunération au niveau du Smic mensuel (soit 6 881,68 F depuis le 1^{er} juillet). Les salariés embauchés après l'entrée en vigueur de la loi ne pourraient être payés à un tarif inférieur.

Sursis pour les heures supplémentaires

Tout en réaffirmant que la durée du travail sera de 35 heures dès le 1^{er} janvier 2000 (2002 dans les entreprises de 20 salariés au plus), le projet de loi propose une période transitoire pour les heures supplémentaires.

Pendant un an (en 2000 ou 2002 selon les cas), les 4 heures supplémentaires effectuées au-delà de 35 heures donneraient lieu à une majoration de 10 %. Ce bonus serait versé au salarié si l'entreprise applique les 35 heures et à l'Urssaf dans le cas contraire... D.A.

Le particulier n° 924

• QUESTIONS :

- 1- Quel est le nom de la personne qui a créé la seconde loi sur les 35 heures ?
Quelle est sa fonction ?
- 2- D'après cette loi, comment seront payés les salariés embauchés après l'entrée en vigueur de la loi ?
- 3- A quelles entreprises la loi va-t-elle s'appliquer dès janvier 2000 ?
- 4- Donner la signification du sigle S.M.I.C.
Qu'est-ce qui le différencie des autres salaires ?
- 5- Avant cette loi sur les 35 heures, comment étaient rémunérées les heures supplémentaires ?

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
S U J E T N°10 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

Les syndicats continuent leur mutation

LE PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS, LA CGT, VIEND D'ANNONCER UN CHANGEMENT D'ORIENTATION : ELLE SOUHAITE S'OUVRIRE AU DIALOGUE ET NE PLUS SE CONTENTER D'UNE OPPOSITION SYSTÉMATIQUE AU GOUVERNEMENT OU AU PATRONAT.

Le principal syndicat français, la Confédération générale du travail (CGT), vient de tourner une page de son histoire. Pour sa 104^e année d'existence, la CGT s'est dotée d'un nouveau secrétaire général qui représente le changement annoncé. Bernard Thibaut est jeune (40 ans), affirme un style décontracté, et se montre capable à la fois de fermeté et de souplesse.

C'est là le bouleversement essentiel des habitudes de la centrale. Elle ne se veut plus seulement contestataire de la politique gouvernementale, mais aussi force de propositions. En somme un véritable partenaire dans les négociations avec les employeurs, privés ou publics.

Le rôle majeur des syndicats est la négociation et la signature d'accords dans certains secteurs ou au niveau national avec le gouvernement et les patrons. Par exemple la semaine des 39 heures de travail et la retraite à 60 ans, acquises en 1982, ou aujourd'hui le dialogue dans les entreprises afin d'aboutir à la semaine de 35 heures. Ils participent également à la gestion de la Sécurité sociale ou de l'assurance-chômage, et à certaines institutions (comme le Conseil économique et social) chargées de prévoir et de contrôler la stratégie économique et sociale des gouvernements...

Jean-Luc Ferré

Les clés de l'actualité n° 337

• QUESTIONS :

- 1- Qui est aujourd'hui secrétaire général de la C.G.T. ?
- 2- Qu'est-ce qui va changer dans la conduite de la C.G.T. ?
- 3- Quel est le rôle majeur d'un syndicat ?
- 4- Citez un autre syndicat de salariés et un syndicat patronal et donnez leur signification.

Chirac de plus en plus président de cohabitation

La cote de popularité Ipsos-le Point du chef de l'Etat progresse grâce à l'évolution de l'électorat de gauche tandis que son action est contestée par une fraction de la droite.

Jacques Chirac est de plus en plus un président de cohabitation et de moins en moins le chef incontesté de la droite. La dernière vague du baromètre Ipsos-le Point montre un léger regain de popularité du chef de l'Etat. En un mois, le président de la République gagne deux points de jugements positifs sur son action. Mais on remarque que cette faveur accrue vient de l'électorat de gauche. Le président cohabitant progresse de sept points chez les sympathisants communistes et de deux points chez les socialistes alors qu'il recule de quatre points au RPR et de cinq points à l'UDF.

Depuis la dissolution, Chirac est régulièrement réapprécié par les électeurs de gauche. En avril 1997, seulement 6% des sympathisants du PCF le notaient positivement. Ils sont 40% aujourd'hui : un record dans le "peuple communiste" pour un président de droite. Même évolution chez les proches du PS : 16% de "pro-chiraquiens" en avril 1997 et 46% aujourd'hui. Les sympathisants du principal parti majoritaire sont désormais presque aussi nombreux à avoir une bonne qu'une mauvaise opinion de l'adversaire de Lionel Jospin à l'élection présidentielle.

• QUESTIONS :

- 1- Qu'est-ce que la cohabitation ?
- 2- Jacques Chirac est-il un Président apprécié ? Expliquez.
- 3- En France, qui assure le pouvoir exécutif ? Et le pouvoir législatif ?
- 4- Par qui le Président de la République est-il élu ?
Comment ?
Pour combien de temps ?

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
S U J E T N°12 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

Motif de licenciement

Motiver la lettre de notification est primordial.

Cassation Sociale, 2 décembre 1998

La lettre de notification de licenciement que l'employeur adresse au salarié doit énoncer précisément les motifs du licenciement.

A défaut, en cas de contestation, le licenciement sera considéré comme dépourvu de motif réel et sérieux, et l'employeur condamné à verser au salarié des dommages-intérêts. Cependant, la lettre de notification du licenciement peut valablement préciser les motifs du licenciement dans la lettre de convocation à l'entretien préalable qui lui est annexée.

IMPORTANT : il ne suffit pas de faire référence, dans la lettre de notification, aux motifs déjà énoncés dans la lettre de convocation. Les motifs du licenciement doivent au moins figurer dans un document annexé à la lettre de licenciement.

Note d'Infos - Mars 1999 - n° 121

• QUESTIONS :

- 1- Donnez la définition précise du licenciement.
- 2- Quels sont les 3 étapes que l'employeur doit respecter lorsqu'il licencie un salarié ?
- 3- Que se passe-t-il si l'employeur n'énonce pas les motifs du licenciement dans sa lettre ?.
- 4- En fonction de quels critères varie la durée de préavis d'un salarié licencié ?
(2réponses)

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
S U J E T N°13 Premier jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 14

PERIODE DES CONGES ET ORDRE DES DEPARTS

Lorsque l'entreprise ferme pendant la période des congés, la période des congés est fixée par la convention collective ou, à défaut, deux mois à l'avance, par l'employeur après consultation des délégués du personnel et du comité d'entreprise.

Lorsque l'entreprise ne ferme pas, les congés sont pris par roulement. L'ordre des départs en congés est alors fixé par la convention collective ou par l'employeur après avis des délégués du personnel, en tenant compte de la situation de famille des salariés et de leur ancienneté. L'ordre des départs doit être affiché. Sauf circonstances exceptionnelles, les dates prévues ne peuvent être modifiées dans le mois qui précède le départ en congé.

- 1) Comment sont pris les congés payés des salariés :
 - lorsque l'entreprise ferme en août ?
 - lorsque l'entreprise ne ferme pas ?
- 2) A quel nombre de jours de congés payés les salariés ont-ils droit par mois travaillé ?
- 3) A quoi sert une convention collective ?
Par qui est-elle signée ?

ACADEMIE DE CAEN	CAP	Session 2000
Durée : 45 min		FLEURISTE
SUJET N°14 Premier jour	Page 1/1	EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social